



Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 30 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 24 avril 2026 par Madame MATHIAULT, Maire, s'est assemblé le jeudi 30 avril 2026 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 29 - Pouvoirs : 4 - Votants : 33 - Absents : 4

Présents : Mme MATHIAULT - M. DERYCKE - Mme CARDOËN - M. DELAYEN - Mme BALOSSIER - M. LHOYER - Mme ALVES - M. FRACHON - Mme TAQUET - M. BERTINATTI - M. TACCONE - M. DUBREUCQ-PÉRUS - Mme BULLE - Mme ANDRE-ROMAGNY - M. MOREIGNEAUX-COUDOURNAC - Mme CARVENNEC - Mme DOUBLIEZ - Mme HEYRAUD - Mme MERCIER - Mme HECQUET - Mme HINQUE - M. JEANMART - Mme LUDMANN - Mme LOISELEUR - M. GAUDION - M. MOTTE - Mme GLASTRA - Mme AMMOUN - M. MÉNAND-CHAMBON - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GERARDIN à Mme ALVES - M. MEDIONI à Mme HECQUET - M. ARIZA à M. JEANMART - M. NOIRTIN à M. GAUDION - **Secrétaire de séance :** Mme ALVES - **Présidence de séance :** Mme MATHIAULT, Maire.

N° 15 - Subventions aux associations - Année 2026

Madame le Maire expose :

Dans le cadre du vote du budget 2026 considérant les dossiers de demande déposés par les associations, au vu de l'intérêt local, il est proposé d'apporter une aide financière pour permettre aux associations de poursuivre leurs activités dans leur domaine respectif : social, sportif ou de loisirs,

Au vu du règlement municipal des aides aux associations adopté le 9 novembre 2023, un examen attentif de chaque dossier de demande de subvention a été réalisé par chaque commission en fonction de leur thématique,

Après avis de la commission Culture du 24 avril 2026,

Après avis de la commission de l'Action Sociale et Petite Enfance du 27 avril 2026,

Après avis de la commission des Finances et Administration Générale du 27 avril 2026,

Après avis de la commission des Sports du 28 avril 2026,

En vertu de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que les conseillers municipaux intéressés ne doivent pas prendre part au vote,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fixant à 23 000 € le seuil de l'obligation de conclure une convention financière avec l'organisme de droit privé qui bénéficie d'une subvention,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : convention d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Vu l'article 4 du règlement municipal des aides aux associations prévoyant une convention d'objectifs et de moyens, dès lors que l'association perçoit une subvention strictement supérieure à 10 000 €,

Vu le budget principal primitif 2026 de la ville,

Vu les conventions d'objectifs triennales signées en 2025 avec les associations suivantes : Le Rugby Club de Senlis, l'Union Sportive Municipale de Senlis, le Cinéma Jeanne d'Arc,

L'exposé entendu, *Madame le Maire*, a soumis au vote de projet de délibération et le **Conseil Municipal** à main levée et à **l'unanimité** :

- alloue les subventions aux associations pour l'année 2026 telles qu'elles figurent sur l'état ci-annexé en précisant qu'il s'agit pour les subventions sur projet d'un montant alloué sur présentation de justificatifs de dépenses relatives à la réalisation de l'évènement,
- a inscrit le dépense au compte 65748 du budget primitif de la ville


Le Secrétaire de Séance
Eugénie ALVES



Le Maire
Pascale MATHIAULT

Conseil Municipal du 30 avril 2026
 Délibération n° 15 - Annexe 1

Acte exécutoire le 11/05/2026
 Reçu en Préfecture le 11/05/2026
 Publiée sur le site internet de la Ville le 11/05/2026

	Fonctionnement	Projet
--	----------------	--------

Patriotique		
Union Nationale des Combattants	1 000,00 €	
Comité du Souvenir Français du canton de Senlis	200,00 €	
Société des membres de la légion d'honneur	200,00 €	
Total	1 400,00 €	0,00 €

Social		
Club du Bel Age	7 000,00 €	
Jardins Familiaux de l'Oise Section Senlis	2 000,00 €	
Être-là ASP Oise (Accompagner en Soins Palliatifs dans l'Oise)	900,00 €	
Association locale ADMR de Senlis ADPS Subvention projet : "Importance du maintien à domicile de nos bénéficiaires senlisiens"		4 000,00 €
La Distraction des malades	600,00 €	
Samu Social	500,00 €	
Association pour le Don de Sang Bénévole de Creil et sa région	400,00 €	
Bibliothèques sonores de Senlis Chantilly et de l'Oise	400,00 €	
Secours Catholique Senlisien	1 300,00 €	
Association territoriale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis, du centre de l'Oise (UNAPEI)	800,00 €	
Senlis automne	1 200,00 €	
France Alzheimer Oise	800,00 €	
Banque Alimentaire de l'Oise	1 000,00 €	
Association des diabétiques de l'Oise AFD60	200,00 €	
J'aide Ici Senlis (Django Mesch)	1 000,00 €	
Les PC d'Enola	1 000,00 €	
Les Restaurants du Cœur	1 500,00 €	
	20 600,00 €	4 000,00 €

Sports		
Rugby Club de Senlis Subvention projet : Ecole d'arbitrage + équipe féminine	30 000,00 €	4 000,00 €
Union Sportive Municipale Senlisienne	45 130,00 €	
Amicale de pétanque Subvention projet : Achat coupe pour tournoi Senlis	500,00 €	200,00 €
Association de Tir senlisienne Subvention projet : Protection du site	0,00 €	1 000,00 €
Les Trois Armes	5 000,00 €	
Club Haltéro Muscu et Force	750,00 €	
Amicale des sapeurs-pompiers Subvention projet : Aménagement extérieur	1 000,00 €	1 500,00 €
GSS section judo	6 065,00 €	
Senlis Athlé Subvention projet : Organisation Senlis'Oise et Capétienne	565,00 €	4 000,00 €
Senlis Handball	4 565,00 €	

Senlis Basketball Subvention projet : Utilisation du gymnase FDP	4 565,00 €	2 000,00 €
Senlis Triathlon Subvention projet : Journée découverte	0,00 €	1 000,00 €
Association Union des Quartiers de Senlis AUQS Subvention projet : Gymnase FDP	200,00 €	400,00 €
Tennis club de Senlis	3 000,00 €	2 000,00 €
Etoile de Mer Senlisienne Subvention projet : Achat de matériel	1 000,00 €	1 000,00 €
Compagnie d'Arc du Montauban	1 500,00 €	
TT Senlis Tennis de table	3 000,00 €	
Full Contact B-Bac Subvention projet : Organisation gala	1 500,00 €	1 000,00 €
Badminton Club Senlisien	1 500,00 €	
Vélo Club de Senlis	600,00 €	
Club aéromodélisme Senlisien	300,00 €	
Senlis Equitation Subvention projet : Réfection du sol de la carrière		3 000,00 €
Cercle d'Echecs Senlisien	500,00 €	
Billard Club Subvention projet : Installation d'un outil de formation		1 500,00 €
Taekwondo	700,00 €	
Retraite sportive senlisienne	500,00 €	
Xtrem Challenge Subvention projet : Trail de Senlis et Urban trail	1 000,00 €	3 000,00 €
Total	113 440,00 €	25 600,00 €

Culture / Loisirs		
Senlis Quilts	250,00 €	
Art et Amitié	900,00 €	
L'Art en chemin	900,00 €	
Adaïs	1 000,00 €	
L'Oiseau Lyre	500,00 €	
Collegium	500,00 €	
La Boite à Son et Image	1 900,00 €	
Senlis Fitness Danse	500,00 €	
Studio M	1 000,00 €	
Dancez sans frontières	800,00 €	
Centre de danse Blanquer	600,00 €	
Association philatélique senlisienne	300,00 €	
Cité d'Antan	3 500,00 €	
Les figurants de l'histoire	3 000,00 €	
Mémoire Senlisienne	500,00 €	
Club de Bridge de Senlis	450,00 €	
Club de Modélisme Naval Senlisien	600,00 €	
Les Joueurs Nés	200,00 €	
Culture et Bibliothèque pour Tous	1 400,00 €	
Société des Amis de la Vénèrie	2 000,00 €	
Autour de Mozart	900,00 €	
Conservatoire César Franck	1 000,00 €	
Fondation Cziffra	5 000,00 €	
Les Amis des Orgues	1 000,00 €	
Les Amis de la Musique Municipale - PADAM	8 000,00 €	
Arts et Métamorphoses		2 500,00 €
A vous de Jouer	800,00 €	
La petite vadrouille	800,00 €	
Total	38 300,00 €	2 500,00 €
	40 800,00 €	

Vie locale		
Les chats libres de senlis	8 000,00 €	
L'Eveil Senlisien	400,00 €	
Senlis AVF	900,00 €	
Association culturelle Franco Portugaise	500,00 €	
Vivre à Villevert	500,00 €	
Bien être aux Fours à Chaux	300,00 €	
Association des Habitants de la Rue Daniel Boulanger DBES	500,00 €	
Les écureuils de Brichebay	500,00 €	
Association des Botanistes et Mycologues Amateurs ABMARS	500,00 €	
Mars 60	400,00 €	
Association pour la Sauvegarde des Poteaux des Trois Forêts	500,00 €	
AU5V - Association des Usagers du Vélo, des vélo routes et Voies Vertes du Valois	1 200,00 €	
Total	14 200,00 €	0,00 €

Commerce et animations		
ACS - Commerçants de Senlis	7 000,00 €	
La Maille Rouge team	1 500,00 €	
Total	8 500,00 €	0,00 €

Éducation et Jeunesse		
Les Guides et Scouts de France	1 500,00 €	
Centre de Formation professionnelle Rural Vaumoise	0,00 €	
Total	1 500,00 €	0,00 €

Total	197 940,00 €	32 100,00 €
--------------	---------------------	--------------------

230 040,00 €

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 30 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 24 avril 2026 par Madame MATHIAULT, Maire, s'est assemblé le jeudi 30 avril 2026 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 27 - Pouvoirs : 4 - Votants : 31 - Absents : 6

Présents : Mme MATHIAULT - M. DERYCKE - Mme CARDOËN - M. DELAYEN - Mme BALOSSIER - M. LHOYER - Mme ALVES - M. FRACHON - Mme TAQUET - M. BERTINATTI - M. TACCONE - M. DUBREUCQ- PÉRUS - Mme BULLE - Mme ANDRE-ROMAGNY - Mme CARVENNEC - Mme DOUBLIEZ - Mme HEYRAUD - Mme MERCIER - Mme HECQUET - M. JEANMART - Mme LUDMANN - Mme LOISELEUR - M. GAUDION - M. MOTTE - Mme GLASTRA - Mme AMMOUN - M. MÉNAND-CHAMBON - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GERARDIN à Mme ALVES - M. MEDIONI à Mme HECQUET - M. ARIZA à M. JEANMART - M. NOIRTIN à M. GAUDION - **Absents excusés :** M. MOREIGNAUX-COUDOURNAC - Mme. HINQUE - **Secrétaire de séance :** Mme ALVES - **Présidence de séance :** Mme MATHIAULT, Maire.

N° 15.1 - Au Tiers Lieu - Subvention

Madame le Maire expose :

Monsieur Wolfgang MOREIGNAUX-COUDOURNAC et Madame Sarah HINQUE quittent la salle et ne prennent pas part au vote car intéressés pour cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment les articles 9-1 à 10-1,

Vu l'avis de la Commission de l'Action sociale et Petite Enfance du 27 avril 2026,

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 27 avril 2026,

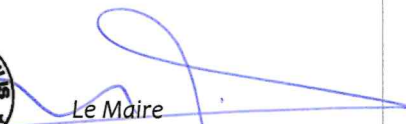
Vu la demande de subvention de l'association Au Tiers Lieu,

L'exposé entendu, Mme le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité :

- Autorise le versement d'une subvention de projet d'un montant de 7 000 € à l'association Au Tiers Lieu dans le cadre du renforcement de l'Espace de Vie Sociale pour développer l'animation de la vie locale à Senlis,
- Autorise l'inscription de la dépense au compte 65748 du budget primitif de la ville.



Le Secrétaire de Séance
Eugénie ALVES



Le Maire
Pascale MATHIAULT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et de sa transmission au contrôle de légalité, par courrier adressé au Tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80000 AMIENS, ou via l'application Télérecours citoyens, accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 30 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 24 avril 2026 par Madame MATHIAULT, Maire, s'est assemblé le jeudi 30 avril 2026 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 28 - Pouvoirs : 4 - Votants : 32 - Absents : 5

Présents : Mme MATHIAULT - M. DERYCKE - Mme CARDOËN - M. DELAYEN - Mme BALOSSIER - M. LHOYER - Mme ALVES - M. FRACHON - Mme TAQUET - M. BERTINATTI - M. TACCONE - M. DUBREUCQ-PÉRUS - Mme BULLE - Mme ANDRE-ROMAGNY - M. MOREIGNEAUX-COUDOURNAC - Mme CARVENNEC - Mme DOUBLIEZ - Mme HEYRAUD - Mme MERCIER - Mme HECQUET - Mme HINQUE - M. JEANMART - Mme LOISELEUR - M. GAUDION - M. MOTTE - Mme GLASTRA - Mme AMMOUN - M. MÉNAND-CHAMBON - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GERARDIN à Mme ALVES - M. MEDIONI à Mme HECQUET - M. ARIZA à M. JEANMART - M. NOIRTIN à M. GAUDION - **Absente excusée :** Mme LUDMANN - **Secrétaire de séance :** Mme ALVES - **Présidence de séance :** Mme MATHIAULT, Maire.

N° 15.2 - Comité de Jumelage de Senlis - Subvention

Madame le Maire expose :

Madame Véronique LUDMANN quitte la salle et ne prend pas part au vote car intéressée pour cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment les articles 9-1 à 10-1,

Vu l'avis de la Commission Culture du 24 avril 2026,

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 27 avril 2026,

Vu la demande de subvention de l'association Comité de Jumelage de Senlis,

L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité :**

- Autorise le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 600 € à l'association Comité de Jumelage de Senlis afin de soutenir son action,
- Autorise l'inscription de la dépense au compte 65748 du budget primitif de la ville.



Le Secrétaire de Séance
Eugénie ALVES



Le Maire
Pascale MATHIAULT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et de sa transmission au contrôle de légalité, par courrier adressé au Tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80000 AMIENS, ou via l'application Télérecours citoyens, accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 30 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 24 avril 2026 par Madame MATHIAULT, Maire, s'est réuni le jeudi 30 avril 2026 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 28 - Pouvoirs : 4 - Votants : 32 - Absents : 5

Présents : Mme MATHIAULT - M. DERYCKE - Mme CARDOËN - M. DELAYEN - Mme BALOSSIER - M. LHOYER - Mme ALVES - M. FRACHON - Mme TAQUET - M. BERTINATTI - M. TACCONE - M. DUBREUCQ-PÉRUS - Mme BULLE - Mme ANDRE-ROMAGNY - M. MOREIGNEAUX-COUDOURNAC - Mme CARVENNEC - Mme DOUBLIEZ - Mme HEYRAUD - Mme MERCIER - Mme HECQUET - Mme HINQUE - M. JEANMART - Mme LUDMANN - Mme LOISELEUR - M. GAUDION - M. MOTTE - Mme GLASTRA - Mme AMMOUN - M. MÉNAND-CHAMBON - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GERARDIN à Mme ALVES - M. MEDIONI à Mme HECQUET - M. ARIZA à M. JEANMART - M. NOIRTIN à M. GAUDION - **Absent excusé :** M. BERTINATTI - **Secrétaire de séance :** Mme ALVES - **Présidence de séance :** Mme MATHIAULT, Maire.

N° 15.3 - Gymnastique Féminine Senlisienne - Subvention

Madame le Maire expose :

Monsieur Joël BERTINATTI quitte la salle et ne prend pas part au vote car intéressé pour cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment les articles 9-1 à 10-1,


Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 27 avril 2026,

Vu l'avis de la Commission des Sports du 28 avril 2026,

Vu la demande de subvention de l'association Gymnastique Féminine Senlisienne,

L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,**

- a autorisé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € à l'association Gymnastique Féminine Senlisienne afin de soutenir son action,
- a autorisé l'inscription de la dépense au compte 65748 du budget primitif de la ville.



Le Secrétaire de Séance
Eugénie ALVES



Le Maire
Pascale MATHIAULT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et de sa transmission au contrôle de légalité, par courrier adressé au Tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80000 AMIENS, ou via l'application Télérecours citoyens, accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 30 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 24 avril 2026 par Madame MATHIAULT, Maire, s'est assemblé le jeudi 30 avril 2026 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 27 - Pouvoirs : 3 - Votants : 30 - Absents : 6

Présents : Mme MATHIAULT - M. DERYCKE - Mme CARDOËN - M. DELAYEN - Mme BALOSSIER - M. LHOYER - Mme ALVES - M. FRACHON - Mme TAQUET - M. BERTINATTI - M. TACCONE - M. DUBREUCQ- PÉRUS - Mme BULLE - Mme ANDRE-ROMAGNY - M. MOREIGNEAUX-COUDOURNAC - Mme CARVENNEC - Mme DOUBLIEZ - Mme HEYRAUD - Mme MERCIER - Mme HECQUET - Mme HINQUE - M. JEANMART - Mme LUDMANN - Mme LOISELEUR - M. MOTTE - Mme AMMOUN - M. MÉNAND-CHAMBON - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GERARDIN à Mme ALVES - M. MEDIONI à Mme HECQUET - M. ARIZA à M. JEANMART - **Absents excusés :** M. GAUDION - Mme GLASTRA - **Absent :** M. NOIRTIN - **Secrétaire de séance :** Mme ALVES - **Présidence de séance :** Mme MATHIAULT, Maire.

N° 15.4 - Salle Cinéma Jeanne d'Arc - Subvention

Madame le Maire expose :

Monsieur Philippe GAUDION et Madame Delphine GLASTRA quittent la salle et ne prennent pas part au vote car intéressés pour cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment les articles 9-1 à 10-1,


Vu l'avis de la commission Culture du 24 avril 2026,

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 27 avril 2026,


Vu la demande de subvention de l'association Salle Cinéma Jeanne d'Arc,

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a autorisé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € à l'association Salle Cinéma Jeanne d'Arc afin de soutenir son action,
- a autorisé l'inscription de la dépense au compte 65748 du budget primitif de la ville.



Le Secrétaire de Séance
Eugénie ALVES



Le Maire
Pascale MATHIAULT